

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2025 1	Taux de référence pour 2026 2	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence (col.4 x col.2) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	22 946 692	2,00		23 431 000	468 620	2,00	468 620
Taxe foncière non bâtie additionnelle	1 930 672	2,00		1 945 000	38 900	2,00	38 900
Taxe d'habitation additionnelle	3 056 819	2,00		3 023 000	60 460	2,00	60 460
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	5 752 696	22,05		5 963 000	1 314 842	22,05	1 314 842
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Taux CFE plafonné pour 2026	>>>						
Total de la fiscalité additionnelle					567 980	Total	1 882 822
Total des CFE unique, de zone et éolienne					1 314 842		

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus		
Taxe foncière non bâtie additionnelle			
Taxe d'habitation additionnelle			
CFE additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)		

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case ☐

Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2026 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2026 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	Durée retenue si intégration progressive des taux (14)
CFE unique ou de zone	0,360			
CFE éolienne	>>>			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
728 644	350 442	81 613	52 718	360 395	0	-44 182	1 529 630

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2026
1 882 822		1 529 630		3 412 452

À MELUN
 Le 27 MARS 2026

Pour la Direction des Finances publiques,
 NATHALIE MORIN

À Château-Landon

Le 30 avril 2026

Pour le Groupement,

Le Président, Jean-Jacques HYEST



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS Taxe foncière bâtie : a. Personnes de condition modeste 0 b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte 0 c. Locaux industriels 14 070 d. Logements sociaux et longue durée 211 Taxe foncière non bâtie : 0 Taxe d'habitation : a. Dotation pour perte de THLV 0 a. Dotation pour recentrage TH rés. secondaires 506 b. Mayotte Cotisation foncière des entreprises : a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire 0 b. Base minimum 74 424 c. Locaux industriels 271 134 d. Autres allocations 50			2. BASES EXONÉRÉES Taxe foncière bâtie : a. Par le conseil communautaire 0 b. Par la loi 1 022 908 Taxe foncière non bâtie : a. Par le conseil communautaire 0 b. Par la loi (terres agricoles) 770 530 c. Par la loi (autres) 0 Cotisation foncière des entreprises : a. Par le conseil communautaire 0 b. Par la loi 1 837 754			4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER a. Éoliennes et hydroliennes 184 482 b. Centrales électriques 0 c. Centrales photovoltaïques 528 d. Centrales hydrauliques 0 e. Transformateurs électriques 0 f. Stations radioélectriques 151 169 g. Installations gazières et autres 14 263		
			5. RÉFORMES FISCALES a. TVA compensant la TH 209 214 b. TVA compensant la CVAE 519 430 c. DTCE (Métropole de Lyon) >>>					
			6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH a. Moyenne nationale 8,89 b. Taux maximum 2,89					
7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES								
7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS								
		CFE unique ou de zone	CFE éolienne					
Taux maximum :								
a. De droit commun		22,08		>>>				
b. Dérogatoire		>>>		>>>				
c. Avec rattrapage				>>>				
d. Avec capitalisation		22,44		>>>				
e. Avec majoration spéciale		23,43		>>>				
Taux moyens pondérés :								
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie		19,19		>>>				
b. En cas de changement de périmètre				>>>				
7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES								
a. Taxe foncière bâtie		1,001468		>>>				
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie		1,001215		>>>				
7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE								
a. Taux moyen communal de 2025 au niveau national					26,95			
b. Taux plafond de 2026					53,90			
7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE								
Taux moyens des taxes foncières de 2025 :		CFE unique/de zone	CFE éolienne					
a. au niveau national					37,28			
b. au niveau de l'EPCI					42,06			
Taux maximum de la majoration spéciale		1,35			>>>			
8. DIMINUTION SANS LIEN								
Année antérieure à 2026 au titre de laquelle... :								
a. ...la diminution sans lien a été appliquée								
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés								
Taux moyens de référence au niveau national :								
a. Taxe foncière bâtie					39,79			
b. Taxe foncière non bâtie					51,19			